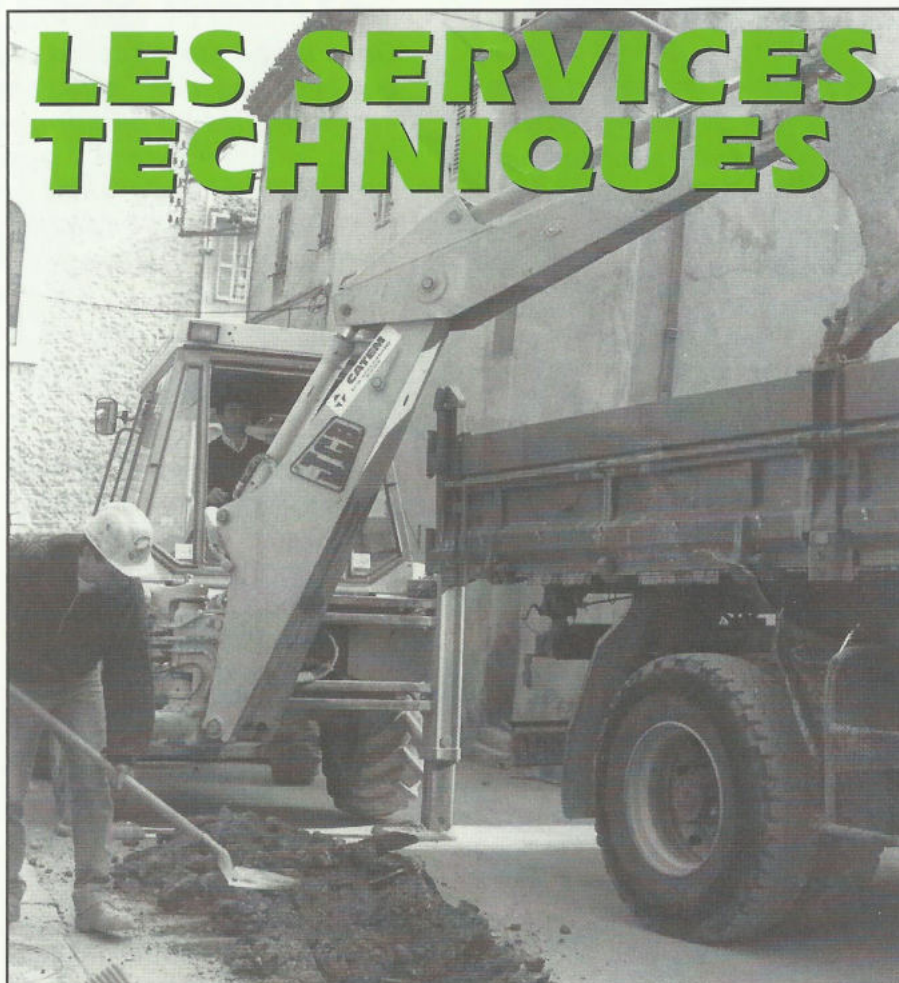


INFO LE REVEST

Mars - Avril 94

N° 52 LES EAUX

LES SERVICES TECHNIQUES



N'attendez pas pour débroussailler qu'il soit trop tard pour brûler ! Souvenez-vous que les risques d'incendie surviennent toujours trop tôt et qu'un peu de prudence n'a jamais fait de mal. Si vous attachez quelque importance à ces lignes, leur but aura été atteint et la Commune vous en saura gré car la prévention est toujours préférable au traitement.

En page 4, découvrez toutes les consignes de sécurité pour protéger notre environnement.

A chacun et à tous un grand merci, si vous respectez ces règles élémentaires de la lutte contre le feu.

Charles Vidal.

Il y a encore quelques années, on les appelait de façon très péjorative : les cantonniers.

Aujourd'hui, avec l'extension des domaines d'intervention imputés aux communes, les Services Techniques Municipaux sont devenus de réelles structures polyvalentes.

L'équipe de 11 personnes, placée sous la direction de Mr. Barachi a la lourde tâche de répondre quotidiennement aux attentes et aux besoins des revestois.

Ils répondent présents en matière de propreté avec la collecte des ordures ménagères et le nettoyage des rues, des abris bus, des sanitaires et containers, l'enlève-

ment des monstres chez les particuliers, et les dépôts sauvages.

Ils veillent à l'entretien des 30 kms de voirie et des espaces verts répartis sur la commune.

Ils sont chargés d'entretenir et d'effectuer les réparations de l'ensemble des bâtiments communaux, c'est à dire : la mairie, les écoles, l'église, la tour, les équi-

pements sportifs, les entrepôts, les équipements sanitaires, lavoirs fontaines, jardins.

On s'aperçoit vite, lorsque l'on veut présenter les Services Techniques, qu'il est très difficile d'être exhaustif. A cette liste de compétences, déjà longue, il faudrait rajouter des chantiers importants comme la construction du club house, l'aménagement des

Suite p. 2

LES SERVICES TECHNIQUES (suite)

berges du Las au chemin du château, l'agrandissement du chemin de Mastaba, la participation aux chantiers de rénovation Tour et Église avec l'association l'Apère. Leurs compétences s'étendent jusqu'à la maintenance et l'entretien du parc auto contenant 15 véhicules dont 4 camions et 1 véhicule incendie. Au vue de toutes ces compétences, il n'y a qu'un mot qui puisse qualifier les services techniques du Revest : la polyvalence. ■

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES.

La déchetterie du Sittomat à Lagoubran, celle de Baudouvin à la Valette sont à votre disposition.... gratuitement, sur simple présentation d'une attestation de résidence (facture EDF, Téléphone, eau). Un geste simple qui revient moins cher que de prendre en charge une entreprise de ramassage, pensez-y !



UNE NOUVELLE BENNE

Afin de soulager le travail des éboueurs et d'optimiser le temps des tournées, notre commune vient d'acquérir une nouvelle benne, représentant un investissement de 637 000 F.

Pour les amateurs il s'agit d'un camion IVECO, JT14 T, équipé d'une benne grange de 12 m3 de contenance muni d'un levé container.

Rappelons que la collecte représente une tournée journalière de 70 kilomètres, incluant le trajet aller-retour à l'usine d'incinération. Chaque année près de 900 tonnes d'ordures sont collectées.

Afin de préserver au maximum en bon État ce matériel, il serait souhaitable de rappeler aux propriétaires dont la haie ou les arbres dépassent des clôtures de bien vouloir faire en sorte que ceux-ci ne puissent occasionner des dégâts tel que bris de rétroviseurs ou de feux de signalisation ou autres rayures.

JOURS DES COLLECTES

du lundi au vendredi
à partir de 7h30.
Ne pas les sortir le samedi,
car elles seraient
immanquablement
renversées par les chiens.

DERNIÈRE MINUTE

Au moment où nous mettons ce bulletin sous presse, nous apprenons la mort tragique de notre député Madame Yann Piat. Que l'on ait été d'accord ou pas avec ses idées, que l'on aimait ou pas sa personnalité, on ne peut que condamner l'assassinat et incliner devant sa famille.
Dr Charles VIDAL, Maire.

GARAGES

Le permis de construire est déposé. Nombreux sont ceux d'entre vous qui les attendent. Il reste une formalité au niveau du Conseil Municipal qui devrait être résolue au cours de la réunion du 10 mars.

CLOCHER

Les travaux de rénovation du clocher de l'église devront être terminés avant la fin de l'été en même temps qu'une nouvelle tranche de travaux sera réalisée dans la Tour Sarrasine.

PÊCHE

Du 6 avril au 19 juin, l'école de pêche est ouverte aux enfants de 8 à 16 ans. Les cours ont lieu le mercredi après-midi à 14h30 et sont gratuits.

Enseignement technique à l'Office du Tourisme.
Enseignement pratique au bord du lac.

CHARLES VIDAL, CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

C'est au restaurant municipal que le personnel communal, les élus revestois et leurs invités se sont réunis le 18 janvier dernier, autour du Dr. Charles Vidal, pour la traditionnelle réception des vœux, organisée à l'occasion de la nouvelle année. Ce fut également l'occasion pour le premier magistrat de la commune de se voir remettre la croix de chevalier dans l'ordre national du mérite. En présence de François Leblond, préfet du Var, le préfet Michel Blanc, directeur financier et administratif des services du Premier Ministre et revestois de souche, a remis les insignes de l'ordre au maire.



La cérémonie s'est poursuivie autour d'un buffet.

MONNAIES

Le Cabinet des Monnaies et des médailles des Comoni possède une des collections les plus importantes de France.

Au cours de la bourse nationale aux monnaies qui s'est déroulée le 9 janvier dernier, nombreux ont été les spécialistes et les néophytes à admirer quelques unes des 12.000 pièces constituant cette collection exceptionnelle.

Armand Lacroix, le conservateur de ce musée connaît parfaitement l'histoire des monnaies, et sait nous faire partager sa passion pour les pièces.

BOUGIES POUR SARAJEVO

La collecte organisée par la Municipalité du Revest, le samedi 5 février dernier, a permis de récupérer environ 2000 bougies.

Un grand merci est adressé à tous ceux et à toutes celles, sans oublier les enfants des écoles de la Commune et leurs professeurs, qui malgré la pluie sont venus apporter leur contribution à cette solidarité.



Souvenirs de Noël : deux cent cinquante enfants des écoles maternelles et primaires ont fêté Noël à la maison des Comoni, avant leur départ en vacances.

CONCOURS DE PÊCHE.

Dimanche 19 juin à 7h00 pour les adultes et à 14h00 pour les enfants. La remise des prix se fera à 11h30 pour les adultes et à 17h00 pour les enfants.

Renseignements et inscriptions à l'Office du Tourisme : 94.98.94.78

80 BOUGIES !

C'était une réunion pas comme les autres ce jour-là, pour les anciens du village. Anaïs Magnoni, la présidente du foyer municipal, avait convié tous ses amis à fêter son anniversaire. Née en décembre 1913 au Revest, elle a toujours vécu dans son village et préside depuis 1987 les destinées du foyer.





MAISON DES COMONI

Vendredi

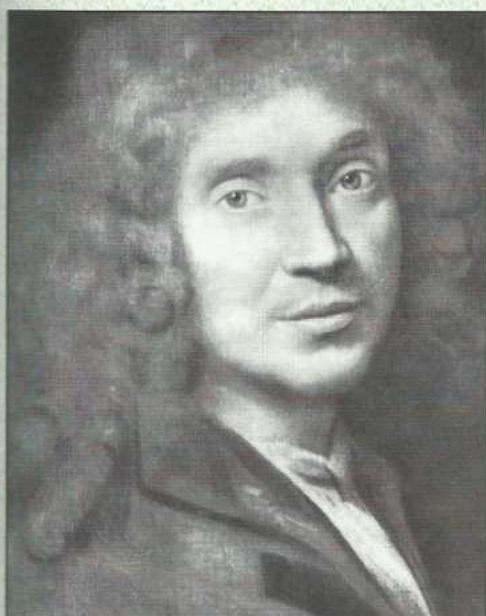
11

MARS
21h00

Samedi

12

MARS
21h00



Les 4 saisons du Revest
présente :

L'ÉTOURDI

de Molière

Mis en scène par
Dominique Lardenois,

interprété par
L'ATTROUPEMENT 2.

Molière fera ses débuts d'auteur avec l'Étourdi, pièce en 5 actes et en vers, fortement marquée par des influences italiennes (Invertito overo scappino disturbato), de la Belle Égyptienne de Cervantès et du Parasite de Tristan L'Hermitte.

Théâtre

**Vendredi 11 Mars
et Samedi 12 Mars à 21h00**
L'attroupement 2 présente :
L'ÉTOURDI de Molière.

Ce que pense la presse :
"L'œuvre a pris un sacré coup de jeunesse... La distribution est remarquable... Un mascarille (Philippe Granarolo) pétillant et bondissant..."

Le Courrier Picard

"Molière comme un opéra... éblouissante mise en scène, chantante, lumineuse et tournoyante. C'est un plaisir incommensurable que d'ouïr la langue de Molière..."

Le Dauphiné

"Étourdissant ! On ne s'ennuie pas une minute... Un rythme accéléré et une atmosphère onirique..."

Lyon Figaro

Cycle Belge

Mercredi 13 Avril à 21h00 :
LA TRAGÉDIE COMIQUE
de et par Yves HUNSTAD
Atelier Sainte-Anne - Bruxelles.

Accueilli au Revest en Juin 1991, ce spectacle a laissé un merveilleux souvenir au public comblé (comme la salle). Quand Yves HUNSTAD a annoncé qu'il reprenait une mini-tournée, nous avons craqué..

Samedi 16 Avril à 21h00 :
Atelier Sainte Anne - Bruxelles
présente : YZZ ! YZZ !
TOUT SHAKESPEARE
de Charlie DECOTTE

Afin d'évoquer le souvenir de leur auteur favori, l'amicale des amis de Shakespeare s'est réunie dans un théâtre et décide de se livrer à une lecture exhaustive de la grande œuvre : Henri V, Othello, Roméo et Juliette, Le songe d'une nuit d'été... seront désossés par l'absurde et l'humour minimaliste d'un théâtre en bois.

**Louez dès maintenant vos places
au prix de 120 F pour les deux.
(au lieu de 160F)**

Scène Ouverte

LE THÉÂTRE DE L'ESCAPADE
le 25 Mars à 21h00.
présente "ESCURIAL"
de Michel de GHELDERODE

Exposition

Du 8 Mars au 10 Avril,
Jean-Yves CASSAR
expose ses peintures.

DEBROUSSAILLEMENT : LES CONSIGNES

LE DÉBROUSSAILLEMENT :

Il est obligatoire sur la totalité des terrains, bâtis ou non bâtis, situés dans les lotissements, les ZAC, les associations foncières urbaines et sur ceux situés en zone urbaine (délimitée par le POS).

Le débroussaillage est aussi obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour de toute construction et quel que soit son emplacement et même si vous devez demander à votre voisin l'autorisation de pénétrer dans sa propriété pour débroussailler (cela est souvent difficile à admettre mais c'est ainsi, car c'est votre maison que vous devez protéger).

LE FEU - LES PROPRIÉTÉS ET LE PUBLIC :

Il est interdit en tout temps de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à au moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, landes, garrigues et maquis ; de jeter des objets en ignition (mégots par exemple) sur les voies répondant aux critères ci-dessus.

A partir du 15 mars au 15 octobre, il est interdit de fumer à l'intérieur des bois, forêts..., ainsi que sur les voies qui les traversent.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES (OU LEURS AYANT DROITS) :

Au même titre que pour le public, il leur est interdit de jeter des objets en ignition mais ils doivent savoir que :

- **du 16 octobre au 14 mars :**
l'emploi du feu est toléré sans aucune formalité ;
- **du 15 mars au 31 mai :**
l'emploi du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres de la forêt est soumis à déclaration en mairie (imprimé n°1).
- **du 1er juin au 15 octobre :**
interdiction de porter ou d'allumer du feu (même dans des incinérateurs) à l'intérieur ou à moins de 200 mètres des bois, forêts, maquis.... ou d'incinérer des végétaux sur pied à moins de 400 mètres de ces formations.

Des dérogatoires dûment motivées peuvent être accordées dans quelques cas par le Maire mais principalement pour le Préfet (imprimés n°2 ou 3).

En cas de risque exceptionnel l'emploi du feu peut être strictement interdit à tout le monde.

TRANSPORTEZ-VOUS BIEN !

La RMTT édite 2 petits livrets vous permettant de mieux choisir votre titre de transport et de connaître votre dépositaire. Ils sont à votre disposition en mairie à l'accueil.



■ NAISSANCES :

- 8 décembre 1993 à Toulon **Léa Isabelle CARLANI.**
- 14 décembre **Mathieu Didier Jean SALVARELLI.**
- 22 décembre à Toulon **Sabine Marie EL HADDADINE.**
- 30 décembre à Toulon **Mélanie Aurélie PARISI.**
- 18 janvier à Toulon **Julien Roger Antoine TRABAUD.**

■ DÉCÈS :

- Au Revest le 7 janvier **Amélie GONZALES** veuve PERLES.
- A Toulon le 5 janvier **Hélène Céleste BORDE** veuve AMBROSINI.
- A Marseille le 30 janvier **Paul, Louis MARTINET.**
- A Hyères le 14 février **Serge Henri Louis LEPINE.**
- Au Revest le 20 février **Jean-Baptiste NOBILI.**

MAIRIE DU REVEST : 94.98.90.15

Horaires : de 8 heures à 12 heures
et de 14 heures à 17h15.

du lundi au vendredi

Permanences des élus :

sur rendez-vous uniquement

SERVICES MUNICIPAUX

- Office du Tourisme : 94.98.94.78
- Urbanisme :
mardi et jeudi de 14h. à 17h.
- Aide Sociale :
Tous les matins de 8h30 à 12h00
- Élections : tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Service des Eaux : tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Cimetière : tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Police Municipale : 94.98.97.35
- Gendarmerie : 94.89.49.52
- Pompiers : 18

SOCIAL

- Assistante Sociale :
Mme Morlon : 94.90.93.82
- Urgences : 94.24.04.69
- S.O.S Amitiés : 94.62.62.62

MÉDICAL

- Urgences : 94.24.04.69
- Centre anti poison : 91.75.25.25
- S.O.S. Médecins : 94.31.33.33
- Ambulances Var Assistance (24h/24h) : 94.24.41.06
- S.O.S. Drogue : 05.05.88.88
- Centre Hospitalier général Font-Pré : 94.61.61.61

DIVERS

- Receveur PTT Le Revest : 94.98.90.43
- École primaire : 94.98.91.53
- École maternelle village : 94.98.92.47
- Cantine : 94.98.96.39
- Préfecture du Var : 94.89.90.40
- EDF urgence dépannage jour et nuit : 94.41.22.68

TAXIS

- Taxi du hameau : 94.88.90.78
- Taxi du village : 94.24.36.77
- 94.98.88.92